

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 2790

présenté par

Mme Trouvé, M. Alexandre, Mme Abomangoli, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi,
Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal,
M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul,
M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, après le mot :

« alimentaire »,

insérer les mots :

« d'amélioration de la rémunération ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite que l'enseignement et la formation professionnelle agricole répondent aussi à l'enjeu d'amélioration de la rémunération des travailleurs et travailleuses des secteurs agricole et agroalimentaire.

Les dispositions relatives à l'enseignement et à la formation professionnelle comporte le même angle mort que l'ensemble de ce projet de loi : rien n'est dit ou fait concernant la rémunération des agriculteur.ice.s. Ce devrait pourtant être l'objectif principal auquel concourt les politiques publiques que celui de leur permettre de vivre dignement de leur travail.

À très court terme, la nécessité est de protéger les agriculteur.ices en sortant des traités de libre-échange et en établissant des prix rémunérateurs garantis.

À plus long terme, l'enseignement et la formation professionnelle doivent permettre la montée en compétences des futures générations d'agriculteur.ice.s quant aux enjeux liés à la rémunération.

L'objectif d'atteinte d'une rémunération juste pour les agriculteurs et agricultrices est essentielle au renouvellement des générations et à la formation de plusieurs centaines de milliers de paysan.ne.s dans les années à venir. Cela inclut notamment la capacité d'identifier et de pouvoir se voir garantir une rémunération juste du fait de son travail, par exemple au travers de l'évaluation et de la fixation de ses coûts de production. Cela pourrait également passer par des enseignements économiques portant sur les effets de la concurrence internationale, sur le fonctionnement et les marges de l'industrie agroalimentaire et de la grande distribution.

Cet amendement est inspiré d'une proposition du groupe Écologiste – NUPES en commission."